

RCS : AVIGNON
Code greffe : 8401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 00691
Numéro SIREN : 849 522 974
Nom ou dénomination : 2M ETANCHEITE

Ce dépôt a été enregistré le 04/06/2019 sous le numéro de dépôt 8913

2M ETANCHEITE
Société par actions simplifiée
au capital de 40 000 euros
Siège social : 2 place Alexandre Farnese 84000 AVIGNON
RCS AVIGNON 849 522 974

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 27 MAI 2019

L'an deux mille dix neuf,
Le vingt sept mai,
A 10 heures 30,

Les associés de la société 2M ETANCHEITE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Sont présents :

- Monsieur Eric SANCHEZ, titulaire de 10.000 actions
- Monsieur Hamid BOUHAYOUFI, titulaire de 10.000 actions
- Monsieur David MARQUES, titulaire de 10.000 actions
- Monsieur Khalid MAKHOUKHI, titulaire de 10.000 actions

Total des actions des associés présents : 40.000 actions sur les 40.000 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Hamid BOUHAYOUFI, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Eric SANCHEZ est désigné comme secrétaire.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

KB



Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité de Directeur Général, pour une durée illimitée, ne pouvant toutefois excéder celle du mandat du Président :

Monsieur David MARQUES
demeurant 300 chemin de Puy Curnier 84210 PERNES LES FONTAINES
né le 17 décembre 1971 à CHAUMONT
de nationalité française

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur David MARQUES disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur David MARQUES aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.



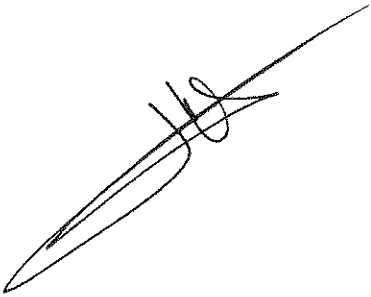


CLOTURE

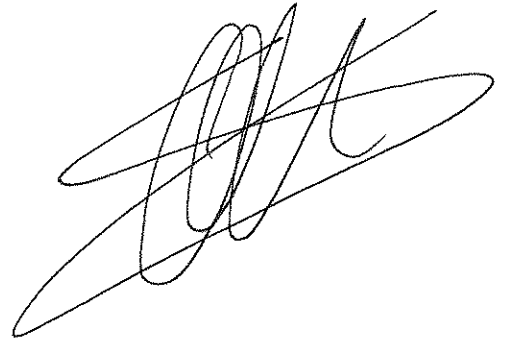
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Hamid BOUHAYOUFI

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Le secrétaire
Eric SANCHEZ

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'E' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.